Un héritage sans testament
Patrimoine et générations futures

(Conférence prononcée à l'UNESCO le 18 septembre 1998,

dans le cadre des *Dialogues du XXIe siècle*.)

par

François OST

Professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles)

http://home.tiscalinet.be/legaltheory/

Notre héritage n'est précédé d'aucun testament.

René CHAR

"Le patrimoine"… voilà bien un thème paradoxal pour un *dialogue du XXIe siècle*. Le patrimoine n'est-il pas tourné vers le passé alors que, précisément, nous sommes invités à orienter nos regards vers le futur ? Le patrimoine, dans la tradition, c'est ce qui vient du père; le bien qui fait la fortune des familles - le XIXe siècle bourgeois en fera, avec Balzac, le symbole même de l'être au monde ramené à la propriété. Alors ? En serions-nous là ? Rendus craintifs par le changement de millénaire et réduits, au moment du passage, à faire et refaire l'inventaire de nos biens ? Embarrassés de nos avoirs et décidément incapables de sauter, les mains vides, dans l'inconnu du siècle qui vient ? Abordant l'avenir à rebours et, comme l'*Angelus novus* dont parlait Walter Benjamin, réduits à n'avancer qu'en jetant des regards désespérés vers l'arrière ? Notre fin de siècle qui ne se décline que sur le mode "post" ("postmodernisme", "postmétaphysique", "postindustriel") donne du crédit à cette hypothèse, qui révèle notre difficulté à nous détacher d'un passé qu'on prétend cependant dépasser.

Mais si le patrimoine était précisément tout autre chose ? Moins une propriété qu'une promesse, moins une vérité qu'une question - moins un trésor en arrière qu'une quête en avant ? Bagage du voyageur, sans doute, mais dont la clé semble toujours s'être égarée; trésor, peut-être, mais dont le sésame reste encore à inventer. L'héritage sans testament dont parle René Char. Objet insolite dépourvu de mode d'emploi, legs énigmatique, grimoire dont la lettre s'efface.

Un récit emprunté à Primo Levi nous rapprochera de ce sens. La scène se passe à Auschwitz, en juin 1944[1]. Les nazis triomphent : dans l'univers concentrationnaire qu'ils ont mis en place, ceux qui ne sont pas encore morts sont déjà dénaturés, transformés en bête de somme, rendus incapables d'humanité. Le *Lager*, c'est la barbarie scientifiquement organisée, le retour programmé à l'état de nature : la souffrance, sans doute, mais plus encore la peur de chaque instant, et la lutte de chacun contre tous. Ce matin, Primo Levi est de corvée soupe : chargé d'aller chercher, avec Jean, la lourde marmite de cinquante kilos. En chemin, le miracle se produit : les mots de *La Divine Comédie* de Dante remontent à la conscience. Des bribes de texte, quelques vers, puis d'autres encore tirés de l'oubli par l'assonance de la rime. Et Primo, l'Italien, de traduire, vaille que vaille, pour Jean, le Français. La traduction est approximative, la mémoire lacunaire et la prose rend mal la magie de la poésie. Et pourtant, maintenant, il est très important pour Primo que Jean comprenne; *La Divine Comédie* est devenue soudain essentielle, la seule chose qui compte désormais - "j'aurais donné ma soupe du jour" pour retrouver la strophe manquante, écrit Levi[2]. Mais Jean a compris le message, il écoute, il fait répéter des passages. L'un et l'autre, l'espace d'un instant, oublient où ils sont et qui ils sont. Pour Levi aussi, c'est comme s'il entendait les vers de Dante pour la première fois, comme s'ils contenaient une révélation essentielle et encore inconnue. Mais déjà il faut conclure, les deux hommes sont arrivés au bout du chemin. Encore ces trois vers :

"Considerate la vostra semenza
Fatti non faste a viver come bruti
Ma per seguir virtute e conoscenza"
(Considérez quelle est votre origine :
Vous n'avez pas été faits pour vivre comme brutes,
Mais pour suivre et science et vertu).

Voilà le patrimoine; voilà l'héritage sans testament. Un texte, classique parmi les classiques sans doute, trésor de la culture universelle certainement, mais un texte énigmatique qui reste toujours à signifier. Quelque chose de soudain essentiel, qui vaut tous les sacrifices, comme une ultime ligne de vie, un dernier lien avec la famille humaine. Quelque chose aussi qui se transmet, et qui fait sens parce qu'il se transmet : de Dante, à travers la chaîne des commentateurs, à Levi en ce jour de juin 1944, de Levi l'Italien à Jean le Français; de l'ouvrage à ses lecteurs - un ouvrage dont Levi faisait le

---

1. P. LEVI, *Si c'est un homme*, Paris, Laffont, 1996, p. 146 s. On trouvera une scène assez comparable dans le roman de J. SEMPRUN, *L'écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1994, p. 32, où l'auteur accompagne l'agonie de son ancien professeur de Sorbonne, Maurice Halbwachs, en lui récitant des vers de Beaudelaire.

2. *Ibidem*, p. 154.

commentaire dans les écoles italiennes, chaque fois qu'on le lui demandait, pour que les jeunes générations n'oublient pas. Car c'est cela aussi, le patrimoine : action, événement, chef-d'oeuvre, objet, mais surtout mémoire de tout cela - ou plutôt, puisque leur sens est en avant plutôt qu'en arrière, reformulation, réécriture d'un héritage toujours en attente d'être signifié - appelant d'autres témoins pour en formuler à nouveau le testament[3]. Dante se doutait-il que sa description de l'enfer trouverait un écho, en plein XXe siècle et dans la lointaine Silésie, et que son exhortation à "ne pas vivre comme des brutes" tirerait deux hommes de l'inhumanité ?

Essentielle et ambiguë, la notion de patrimoine a envahi tout notre champ culturel : comme si, à l'heure où l'avenir devient incertain et plus difficile à penser que jamais, nous nous raccrochions comme à un viatique à cet héritage du passé. Mais hier c'était par fidélité aux ancêtres que le patrimoine était soigneusement conservé, alors qu'aujourd'hui c'est en considération de nos successeurs qu'il est ménagé. Comme si désormais c'était l'avenir bien plus que le passé qu'il fallait sauvegarder; pour la première fois, en effet, nous prenons conscience de ce que la condition de nos enfants pourrait être pire que la nôtre, et cette sourde inquiétude ravive l'attachement au patrimoine. Il reste que l'héritage est sans testament. Lettre morte tant que nous ne l'aurons pas signifié à nouveau; frappé de scellés tant que nous n'en aurons pas dit le sens.

Nous voici donc à nouveau à pied d'oeuvre, sommés de réinventer le patrimoine dans la perspective des générations futures[4]. L'hypothèse qu'on voudrait développer ici est celle de la nature symbolique du patrimoine. "Symbolique" d'abord au sens étymologique de ce qui rassemble et qui fait lien; symbolique ensuite au sens lexical de ce qui ne relève pas seulement d'une réalité matérielle et tangible, mais aussi du plan médiat de la représentation et du sens. La patrimoine, dirons-nous, est une réalité dédoublée, un donné et un construit (héritage donné et sens à construire) dont la vocation est d'être transmis. Précisions encore : c'est si et dans la mesure où il est transmis que son sens se construit. Ou encore : c'est seulement s'il est signifié, reconstruit, qu'il peut être transmis.

Cette hypothèse se vérifie d'abord au plan de l'objet, des objets, que recouvre la notion de patrimoine. Le plus intime d'abord, la vie en nous, le génome qui nous constitue et dont la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, adoptée par l'UNESCO le 11 novembre 1997, dit deux choses : (1) qu'il sous-tend l'unité fondamentale de tous les membres de la famille humaine, et (2) qu'il est le patrimoine de

---

3. H. ARENDT, *La crise de la culture*, Paris Gallimard, 1995, p. 14-15 (dans la préface de cet ouvrage, H. Arendt livre un commentaire pénétrant de l'aphorisme de René Char).

4. F. OST, *La nature hors le loi*, Paris, La Découverte, 1995, p.

l'humanité "dans un sens symbolique" (art. 1). La nature ensuite - le vivant hors de nous - que nous avons reçu en partage et dont la protection, au titre de patrimoine commun de l'humanité ("patrimoine mondial", dit la Convention de l'Unesco du 16 novembre 1972), reste encore à construire. Mais il n'y a pas que la vie, en nous et hors de nous, dont la fragilité se recommande à notre vigilance. Le sens aussi - on veut dire les productions de la culture - est toujours menacé de retomber dans la confusion, l'oubli ou l'insignifiance. Aussi bien des régimes juridiques sont-ils mis en place pour la défense des héritages artistiques, scientifiques, linguistiques, tous ces signes par lesquels les hommes tentent de se dire le sens du monde qu'ils habitent : depuis les mains tatouées sur les parois des grottes paléolithiques jusqu'aux témoignages les plus sophistiqués de l'art contemporain… pierres blanches balisant le chemin de la vie à la mort, mais aussi, et dans cette mesure précisément, le chemin inverse de la vie qui se transmet (génome), du sens qui se revivifie des interprétations nouvelles qu'il reçoit.

Voilà donc l'objet patrimonial : des réalités sans doute (matériel génétique, espèce animale ou végétale, objet d'art…), mais des potentialités surtout. Comme le dit encore la Convention sur le génome humain, celui-ci "renferme des potentialités" (art. 3). Tel est le patrimoine : un réseau de possibles; objet (d'art) en attente de forme, texte en attente de sens, vie en attente d'histoire. Matériau vivant susceptible de régénération, matériau signifiant susceptible d'interprétation. Choses fragiles aussi, car le possible pourrait bien être la négligence, la dégradation, l'altération : quand l'objet patrimonial se réduit à la chose, sa valeur s'altère, son sens se perd, et la destruction menace. Soyons attentifs à l'étymologie encore : la nég-ligence, c'est très précisément l'absence de liens, le relâchement, la transmission rompue; frappé de négligence, le patrimoine se referme sur le propriété privée (privée d'espace public, arraché à la chaîne de la transmission), sombre bientôt dans l'oubli et disparaît : il se dilapide de n'être pas partagé.

Regardant à la fois du côté de l'avoir et de l'être, le patrimoine appelle un régime juridique mixte : un statut qui place le bien "dans le commerce", comme disent les juristes, qui permette de l'acheter, le vendre, le donner en gage, tout en assurant la protection de sa valeur symbolique en vue de sa transmission. Si les intérêts sont consomptibles, le capital, en revanche, est intangible. Cette logique économique du "bon père de famille" se transpose aisément au plan écologique : si les fruits de la nature se prêtent à la consommation (comment survivrions-nous autrement ?), en revanche ses facultés de régénération ne peuvent être réduites sous peine de franchir des seuils d'irréversibilité qui compromettraient cette fois les possibilités de survie des générations futures. Ici encore, l'essentiel, que le droit protège absolument, est invisible : c'est la faculté abstraite de régénération, le patrimoine génétique, et non telle espèce concrète, tel individu tangible, qui assure la pérennité de la transmission. La chose, en sa face

matérielle et individualisée, relève de la propriété et du contrat, caractéristiques de la sphère privée; mais la valeur patrimoniale, on veut dire sa vertu symbolique de transmissibilité, relève, elle, d'une sphère plus élevée : celle de l'interdit fondateur qui préserve l'essentiel. C'est dire qu'en régime patrimonial, le propriétaire cesse d'être tout puissant et l'État absolument souverain; l'un et l'autre désormais voient leur maîtrise limitée - usagers maintenant, plus que propriétaires. Dépositaires de quelque chose qui transite en leurs mains et dont compte leur sera demandé : usufruitiers ici, en tradition continentale, *trustees* là-bas, dans le monde de la *Common Law*. Non pas expropriés (à quoi servirait l'expropriation, en effet, si elle se résumait à un simple changement de maîtrise ?), mais plutôt "transpropriés", appelés à inscrire leur possession dans une chaîne.

Ceci conduit enfin à s'interroger sur l'identité du titulaire du patrimoine. Lui aussi, on s'en doute, est dédoublé. Il y a l'usager, dépositaire du bien patrimonialisé, occupant le site, jouissant de ses fruits, mais derrière l'usager se profile l'organe de la Communauté, investi de la charge de la conservation du patrimoine; le même homme sans doute, la même institution s'il s'agit d'un pouvoir public, mais dédoublé, transcendé : l'un immanent, qui accepte et jouit, l'autre, transcendant, qui préserve et transmet. Puis, par-dessus ses épaules, se découvre le nu-propriétaire, celui auquel des comptes sont dus : un collectif toujours, hier la famille, le clan, la *gens*, la tribu, plus tard la nation, aujourd'hui l'humanité[5]. Une chaîne se laisse entrevoir, dont chaque maillon est à la fois entité singulière, bulle fermée, et concaténation ouverte, lien indéfini. D'un côté, les générations passées, lointains aï eux qui ont commencé à édifier l'héritage, de l'autre, les générations futures, bénéficiaires indistincts de la dotation. Entre les deux, les générations présentes, fugitifs relais de la transmission. Ici encore, notons-le bien, on ne quitte pas le plan symbolique car, en un sens, tout ce montage peut paraître irréel, sinon franchement évanescent : qui peut en effet se vanter d'avoir vu l'humanité ou même la nature ? Et que sont aujourd'hui les générations passées ? Disparues, mortes et enterrées. Et les générations futures ? Indistinctes, improbables, irreprésentables. Portons l'interrogation jusqu'au bout : nous-mêmes, de quelle communauté sommes-nous les organes, de quelle chaîne les maillons ? Il n'est que trop aisé, on le voit, de dissiper le mirage et de réduire la construction au donné : ne saisir que des individus isolés et craintifs, serrant leurs biens sur leur coeur, comme dans l'état de nature. Sans doute. Mais si on s'avère capable de s'élever au symbolique, il est possible de retourner la proposition et de soutenir que c'est précisément par son insertion dans la lignée transhistorique que le sujet est autre chose qu'un individu isolé. Comme si, pour exister vraiment, s'arracher à la précarité du

---

5. M. REMOND-GOUILLOUD, *L'avenir du patrimoine*, in *Esprit*, novembre 1997.

cycle consommation-destruction, il devait se penser relié : porteur du témoin, garant, à son tour, des relais.

Assumons cette hypothèse forte : sans les générations passées et futures, les générations présentes ne sont rien ou pas grand-chose; dénier le devoir de mémoire à l'égard des uns, le respect des promesses à l'égard des autres, réduire la communauté politique au cercle des contemporains, c'est s'empêcher de penser l'espace public tout simplement. Mais aussi brader notre propre humanité, car celle-ci, on s'en aperçoit maintenant, ne s'élabore que dans la mesure où se construit l'Humanité, la grande, celle qui s'écrit avec un grand H. Ce n'est que relié à la chaîne des humains que mon humanité s'affirme; à l'inverse, si l'Humanité est une fiction, une construction illusoire, alors mon humanité est compromise, réduite à une vie mortelle et des choses périssables, emportée par un temps radicalement entropique. Ce qui, au contraire, résiste et institue, ce qui confère identité au sujet et consistance à la communauté, c'est l'espace public où circule la parole, se transmettent les récits et s'éprouvent les valeurs communes - tout un monde d'institutions dont le Préambule de la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* du 4 novembre 1950 a pu dire qu'il constituait "un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit".

Des uns aux autres, ce qui donc fait lien, c'est la patrimoine. Son registre est celui de la transmission, son domaine est celui que déploie la proposition latine *trans* (le *dia* grec); il est l'horizon de la traversée, le champ de la transformation, la dimension de la transcendance, l'espace du dialogue. Le patrimoine est ce qui par nous transite et qui, nous traversant, nous transforme : nous portant, au-delà de nous-mêmes, à la rencontre de nous-mêmes. Mais, il faut le reconnaître, cette idée de transmission est aujourd'hui bien difficile à penser dès lors que nous ne nous représentons la justice que dans les termes du donnant-donnant, et que notre horizon temporel semble s'être rétréci au présent immédiat[6]. C'est que s'impose, avec la force de la "pensée unique", l'idée que seul est juste l'échange équilibré ("synallagmatique", disent les juristes) entre partenaires contemporains censés libres et égaux. Mais, que la situation soit asymétrique ou différée dans le temps, comme c'est le cas pour les rapports entre générations distantes ou mêmes entre jeunes et vieux, le droit renoncera alors à y déceler des droits et des obligations. C'est qu'à son tour ce modèle du marché est lui-même surdéterminé par l'idée que seul le présent instantané est signifiant, que lui seul présente la consistance nécessaire pour donner naissance à un régime juridique. A l'encontre de ce double obstacle contractualiste et instantanéiste, il faudra donc, pour réhabiliter le souci du patrimoine,

---

6. F. OST, *Élargir la communauté politique : par les droits ou les responsabilités ?*, in *La Revue Nouvelle*, n° 4, avril 1997, p. 40 s.

rendre vigueur à l'idée même de transmission, aux obligations asymétriques et différées que cela implique (créancier des prédécesseurs, dans un premier temps, je deviens débiteur de mes successeurs ensuite), ainsi qu'au temps long qu'il suppose.

Temps long, ou plutôt temps institué, construit de propos délibéré à l'encontre du temps entropique qui passe et qui s'use. Les canonistes du Moyen Âge, théoriciens de la Couronne (celle dont on est dépositaire mais qu'on ne possède pas), lui avaient donné un nom : l'*aevum*[7]. Mixte entre le temps divin infondé et immobile dans sa perfection, et le temps simplement humain marqué par la précarité, l'*aevum* était un temps fondé (il avait donc un point de départ) et évolutif (il ne jouissait pas de la perfection divine) mais, à la différence du temps "simplement" humain, une prétention à l'éternité l'habitait : autrement dit, il avait vocation à durer. C'était, on l'aura compris, le temps institutionnel par excellence, historique et pourtant virtuellement pérenne - institué, donc stable, et pourtant instituant et donc mobile. Ce temps qui, pendant des siècles, servit à configurer les plus hautes responsabilités politiques et qui s'est laissé laïciser sans difficulté à la Révolution française, pourrait encore servir à penser la transmission du patrimoine aux générations futures, laissant à chaque âge le soin de rédiger le testament de l'héritage reçu en partage.

Au fond, il nous appartient encore et toujours de sortir de l'état de nature; à peine croyons-nous en être émergés que déjà il menace de nous reprendre - aujourd'hui par exemple sous la forme de la violence du marché, nouvel état de nature. L'état de nature, c'est la déliaison du lien social - l'homme rendu à la condition animale d'individu craintif, isolé ou grégaire, avec pour tout horizon le souci de la survie immédiate. Rousseau avait raison, qui écrivait : "l'homme est né libre, et partout il est dans les fers"[8]. S'arracher à l'état de nature, c'est assumer notre humanité qui se décline plus sur le mode de la transmission que sur celui de l'avoir et qui suppose le devenir plus que l'être. Gagner l'état civil - l'état de la civilisation - c'est fonder le lien sur la confiance plutôt que sur la peur et la compétition; c'est faire le pari d'un avenir encore doué de sens, et constituer une mise pour garantir ce pari. Cette mise qu'on engage comme un relais qu'on se transmet, voilà le patrimoine. Quelque chose comme quelques vers de Dante qui viennent à la mémoire du plus profond de la déréliction; quelque chose comme les "pénates des pères" qu'Énée, fuyant la ville de Troie tombée aux mains des Grecs et déjà la proie des flammes, recommande à son père Anchise d'emporter[9]. Énée, guidé par son jeune fils Ascagne, et portant sur son dos son vieux père Anchise, lui-même chargé des pénates des

---

7. Cf. H. KANTOROWICZ, *Les deux corps du Roi*, trad. par J.-Ph. Genet et N. Genet, Paris, Gallimard, 1989, p. 206 s.

8. J.-J. ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris, Bordas, 1972, p. 60.

9. VIRGILE, *Énéide*, vers 705 et s.

pères : ce tableau, brossé par Virgile pour y dire le geste fondateur de la création de Rome, devrait nous rappeler que seul le symbolique nous préserve de l'état de nature.